

Petit aide-mémoire de début de carrière...

Liste de matériel

Bien souvent, celle-ci a déjà été distribuée au moment où vous prendrez connaissance de votre affectation. Mais parfois, il n'est pas trop tard : profitez-en pour en fournir une qui conviendra mieux à vos habitudes de travail et à l'organisation que vous souhaitez mettre en place dans vos classes.

Il est également nécessaire de vérifier le matériel dont votre future classe dispose en réserve et qui vous permettra de compenser les « oublis » de vos élèves. Prévoyez donc un certain nombre de cahiers, feuilles, ardoises, stylos...

Dépenses

Renseignez-vous auprès de votre directeur pour savoir de quels crédits vous disposez pour vos achats. Faites bien la distinction entre les crédits « mairie » et la coopérative de classe.

Attention, il y a généralement une date-limite pour les commandes effectuées sur les crédits « mairie », ne l'oubliez pas ! Pensez également à utiliser les crédits « mairie » dans leur totalité, car tout argent non utilisé est perdu !

Enfin, demandez au directeur ou à un collègue de vous expliquer en détail le fonctionnement de la coopérative.

Documents important à demander lors du premier contact

Lors de votre première visite, n'oubliez pas de prendre connaissance :

- du projet d'école
- des programmations de cycle élaborées en conseil de cycle
- des grilles de livrets scolaires élaborées les années précédentes (pour avoir une idée des objectifs à atteindre en fin de trimestre)
- des projets spécifiques, déjà prévus pour votre classe, auxquels vous ne pourrez échapper : classes vertes, pièces de théâtre, etc...

Par la suite, n'oubliez pas de récupérer rapidement tous les livrets scolaires de vos élèves, certains sont parfois égarés dans l'établissement.

Pré-rentree

Dans certains établissements, la pré-rentree s'étale sur 2 ou 3 jours, et voilà un événement à préparer consciencieusement. N'hésitez pas à vous préparer une liste de choses à faire !

Quelques exemples, non exhaustifs :

- faire le ménage, libérer votre classe de documents ou manuels que vous n'utiliserez pas, cela vous permettra de gagner une place souvent précieuse
- modifier la disposition des tables, la place de votre bureau, des espaces d'affichage, bref appropriez-vous cet espace !
- préparer le matériel que vous distribuerez aux élèves (cahiers...)

Programme d'accueil individualisé (PAI)

Certains élèves, souffrant de pathologies diverses, sont susceptibles de recevoir un traitement d'urgence en cas de crise. Vous serez chargés de cette administration, n'oubliez pas de lire ce PAI ! Le PAI est mis au point sous la responsabilité du directeur d'école avec la participation de l'enfant, de sa famille et du maire (en cas d'activités péri éducatives). Ce PAI définit le rôle et les interventions de chacun, les adaptations à apporter à la vie quotidienne de l'enfant en classe (régime alimentaire, aménagement d'horaires, dispenses de certaines activités...), le protocole d'urgence à suivre, les modalités de suivi de la scolarité en cas de période d'hospitalisation ou de maintien au domicile (assurées par un enseignant de l'école).

Attention, car en dehors d'un PAI, on ne peut jamais administrer de médicament à un enfant ! S'il y a un doute sur la santé d'un enfant, le mieux est d'appeler le médecin scolaire de secteur.

Quelques adresses utiles :

Quelques ressources utiles pour la classe :

- CRDP (Centre Régional de Documentation Pédagogique)
23, Rue du Maréchal Juin – Strasbourg – 03 88 45 51 60
- OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole)
EE Brigitte – 25, Rue Gioberti – Strasbourg – 03 88 27 00 42
- Enfance Maltraitée
119 ou 08 00 05 41 41

En cas de difficultés professionnelles :

- Autonome de solidarité
19, Rue d'Ottrott – Strasbourg – 03 88 27 98 40
- MGEN (Mutuelle Générale de l'Education Nationale) – Groupe de parole
Rue Henri Bergson – Strasbourg – 08 21 20 90 67
- RESA (Réseau d'Aide aux enseignants de l'Inspection Académique)
mercredi 14h-17h – 03 88 61 14 34
- SNUipp 67
10 Rue de Lausanne – Strasbourg – 03 90 22 13 15
- FSU 67
10, Rue de Lausanne – Strasbourg – 03 88 35 17 16

Quelques sigles importants à connaître :

Rendez-vous sur la page du Kisaitou suivante

http://www.snuipp.fr/Kisaitou/Chapitre_D.html#1584834

